



ACCUEIL FAMILIAL

Dans l'Ain

— Des accueils permanents ou temporaires (de 3 mois consécutifs maximum)

— 40 accueillants familiaux agréés

— 74 places disponibles sur le territoire, dont 69 en accueil permanent et 5 en accueil temporaire

— 55 accueils en cours

**Adapa**  
4, rue Tony Ferret  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tel. 04 74 45 51 70  
www.adapa01.fr

## L'ADAPA VEUT DÉVELOPPER L'ACCUEIL FAMILIAL



# Un logement alternatif

L'accueil familial offre plus qu'un toit à des personnes en situation de handicap ou aux séniors, il permet de lutter contre leur isolement.

PAR MARYLOU PRÉVOST

« **C**e dispositif est encore trop peu connu », déplore Christelle Roudaut, responsable du pôle développement et innovation à l'ADAPA. Pourtant, **l'accueil familial existe depuis environ vingt-cinq ans et il propose une alternative à l'entrée en établissement.**

Il permet à des personnes agréées par le Département d'accueillir des personnes âgées ou adultes en situation de handicap. Les accueillis disposent au moins d'une chambre privative et partagent le reste de la maison avec les accueillants. Un travailleur social et

un psychologue rencontrent l'accueillant pour évaluer le projet de celui-ci et vérifier qu'il remplisse toutes les garanties nécessaires à l'accueil familial. « *Il s'agit d'une alternative à l'entrée en structure et c'est un véritable relais pour les proches aidants* », explique Laura Velon, assistante au pôle innovation et développement.



Laura Velon

### DEUX SOUTIENS POUR LES ACCUEILLANTS

Les personnes souhaitant devenir accueillantes doivent déposer un dossier de demande d'agrément auprès du Département. Une rencontre est ensuite organisée avec l'ADAPA. Si le souhait est validé, le candidat obtient normalement l'agrément, délivré pour cinq ans. Il est ensuite mis en relation avec son futur employeur, l'accueilli, qui le rémunère. « *Les deux personnes ne doivent pas être de la même famille mais peuvent se connaître* », précise Laura Velon. Un salaire minimum est établi par le Département mais il peut être revu à la hausse.

Le service « Proximité ADAPA » assure le mandat de gestion et les formalités de mise en route (retirer l'état des lieux) ainsi que la supervision globale du parcours de l'accueilli si les parties le souhaitent. Le Département accompagne les professionnels et organise la formation initiale. La formation continue est pilotée par l'ADAPA. L'association agit en tiers et peut être sollicitée en soutien aux situations complexes. ■

Séverine et Joël ont construit un lien très fort depuis trois ans.

### TÉMOIGNAGES

## Un nouveau foyer

Séverine et Joël vivent dans la même maison. En trois ans, un lien presque familial s'est créé entre cette accueillante et son accueilli.

« *J'ai travaillé dans un foyer d'hébergement pour adultes et j'avais remarqué qu'il y avait des personnes dans ces foyers-là qui pouvaient tout à fait vivre en famille d'accueil* », souligne Séverine Chalon, ancienne monitrice-éducatrice. En 2014, elle se lance dans un projet d'accueil. Elle quitte son emploi et transforme le garage de sa maison en studio pour adultes. Elle y aménage une pièce de vie, une salle de bains, des toilettes et deux chambres à l'étage. Après trois ans, elle peut enfin devenir accueillante familiale. « *Une fois que mon studio a été prêt, j'ai demandé l'agrément pour accueillir des adultes. J'ai hébergé cinq personnes, dont trois en permanence et deux en relais* », poursuit-elle.

### UNE BÉQUILLE DANS LE QUOTIDIEN

Depuis trois ans, Séverine accueille Joël Verges qui est en situation de handicap. « *J'étais dans un studio à Bourg-en-Bresse. Je m'ennuyais, j'étais toujours tout seul* », dévoile Joël. Il décide de vivre chez une première accueillante familiale jusqu'à sa rencontre avec Séverine. « *Elle venait au GEM (Groupe d'entraide mutuelle) de Montrevel-en-Bresse et*

*elle m'a dit qu'elle avait de la place chez elle.* » Un lien se crée et Joël emménage dans le studio de Séverine. L'autonomie du retraité permet le bon fonctionnement de la vie dans la maison. « *J'ai ma voiture, je me déplace à Bourg ou à Montrevel seul* », décrit-il. En effet, Séverine, qui travaille également pour la Protection de l'enfance, doit accorder du temps aux deux enfants qu'elle garde. « *Je suis juste une béquille pour Joël dans son quotidien. On se voit tous les jours, hormis le matin où, depuis que j'accueille une autre personne, ils prennent le petit déjeuner dans le studio. Les autres repas, nous les partageons ensemble, nous faisons des sorties. Je suis là tout le temps s'ils ont besoin de moi* », assure-t-elle. Pour Séverine, l'accompagnement de l'ADAPA est essentiel au bon fonctionnement des relations entre l'accueillant et l'accueilli. « *L'ADAPA nous propose des formations tous les ans sur le psychisme, les problèmes de comportement. Nous avons de l'analyse de la pratique une fois par mois, qui est fondamentale dans notre métier puisqu'elle permet de décortiquer des situations compliquées* », indique-t-elle. ■



Le studio offre un espace privé aux adultes accueillis par Séverine. Il comprend une cuisine, un salon et deux chambres.



La maisonnée se réunit souvent à la piscine, sous la pergola.



3 QUESTIONS A

**Christelle Roudaut**  
RESPONSABLE DU PÔLE DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION, À L'ADAPA  
**Anne-Catherine Yuste**  
CHARGÉE DE MISSION SERVICE ENFANCE ADOPTION AU DÉPARTEMENT DE L'AIN

### Qui sont les personnes accueillies ?

Ce sont des gens qui ont des difficultés à vivre seuls, des jeunes adultes parfois pris en charge par la Protection de l'enfance avant leur majorité, des personnes qui entrent dans la dépendance ou sortent du CPA. L'accueil peut être un engagement humain et individuel colossal.

### Quels sont les avantages de l'accueil familial ?

L'accueil familial est une solution innovante mise en place par le Département et portée par le Plan séniors. C'est une alternative entre le domicile et les structures collectives, une solution pour les personnes qui ne peuvent pas rester seules chez elles, qui relèvent d'une certaine forme de dépendance. Il s'agit d'une réponse supplémentaire élargissant l'offre de services aux personnes qui commencent à être dans la dépendance.

### Comment le Département et l'ADAPA soutiennent-ils les accueils ?

La loi donne compétence au Département pour l'instruction et la délivrance de l'agrément pour l'accueillant familial, à l'issue d'un entretien à domicile avec un travailleur social. Il organise la formation initiale et continue des accueillants, des groupes d'analyse de la pratique professionnelle qui entretiennent les liens entre les professionnels. Le Conseil départemental confie à Proximité ADAPA les fonctions de tiers régulateur. En lien régulier, les deux services supervisent les parcours professionnels des accueillants et les parcours de santé et de vie des accueillis.